



RÉSOLUTION

Objet : Priorités d'INTERPOL pour 2011 - 2013, programme de travail et projet de budget 2011, et données indicatives pour 2012 et 2013

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 79^{ème} session à Doha (Qatar) du 8 au 11 novembre 2010,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport AG-2010-RAP-23, intitulé « Priorités d'INTERPOL pour 2011 - 2013, programme de travail et projet de budget 2011, et données indicatives pour 2012 et 2013 »,

CONSIDÉRANT que le Comité exécutif a approuvé à l'unanimité les objectifs stratégiques et les priorités d'INTERPOL pour 2011 - 2013 lors de sa 166^{ème} session, ainsi que les besoins budgétaires correspondants devant permettre à l'Organisation de parvenir à un strict équilibre budgétaire et de financer ses priorités de développement, ses objectifs et ses activités,

NOTANT que le Comité exécutif a pris acte des commentaires du Groupe consultatif pour les questions financières, ainsi que de la position du Sous-comité des finances,

APPROUVE les priorités d'INTERPOL pour 2011 - 2013, le programme de travail et le projet de budget 2011 – d'un montant de 52,515 millions d'EUR, assorti d'une augmentation de 2,1 % des contributions statutaires – et les données indicatives pour 2012 et 2013, ainsi que leurs annexes tels qu'ils figurent dans le document ci-dessus mentionné.

Adoptée